

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'AMBILLY**

Séance du 29 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 9 Présents : 9 Votants : 9	Délibération N°007/2026 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025
---	---

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,

Le mercredi 29 avril,

le Conseil d'Administration du CCAS d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni, à 14h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Cristian GUERET, Président.

Date de la convocation : 15 avril 2026

ETAIENT PRESENTS :

M. le Président, Cristian GUERET, M. Jean-Marc BOISSON, Mme PRIANO Elisabeth, Mme Maryvonne REY, M. SEN Yasin, M. André BURNIER, M. Hervé FEARN, Mme GROS Christiane, M. Giuseppe SCARIATI

Maryvonne REY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Social N°007/2026 : Reprise anticipée des résultats 2025

Conformément à l'article L. 1612-32 du Code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, entre le 31 janvier et 15 avril (30 avril l'année le renouvellement des conseils municipaux), l'assemblée délibérante peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation.

La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par le maire ou le président de l'assemblée délibérante de l'entité et attestée par le comptable, accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2025	106 703.04	17 560.97	124 264.01
Dépenses 2025	97 855.46	0.00	97 855.46
RÉSULTAT 2025	8 847.58	17 560.97	26 408.55
Résultat reporté	10 533.34	- 12 199.22	- 1 665.88
RÉSULTAT CUMULÉ	19 380.92	5 361.75	24 742.67
Restes à réaliser en dépenses		0.00	0.00
Restes à réaliser en recettes		0.00	0.00
SOLDE DES RESTES à RÉALISER		0.00	
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0.00	
PLUS-VALUES NETTES DE CESSIONS D'ACTIF (M4x)		-	
AFFECTATION EN RÉSERVES c/1068		0.00	
AFFECTATION EN RÉSERVES RÉGLEMENTÉES c/1064 (M4x)		-	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002)		19 380.92	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)		5 361.75	

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Dans ces conditions, le compte financier unique du budget n'ayant pas encore été adopté, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026.

Résultat de la section de fonctionnement : + 19 380.92 €

Résultat de la section d'investissement : + 5 361.75 €

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

- en recette d'investissement au compte 001 « résultat d'investissement » : + 19 380.92 €

- en recette de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » :
5 361.75

Le conseil d'administration

AUTORISE la reprise anticipée du résultat 2025 du budget 2025 au budget primitif 2026 dans les conditions suivantes.

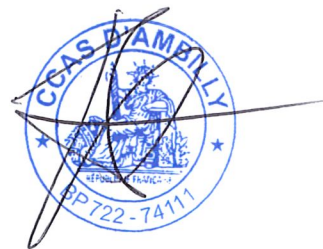
À Ambilly, le 30 avril 2026

La secrétaire de séance

Le Président,

Maryvonne REY

Cristian GUERET



Télétransmise le : 12 MAI 2026

Publié le : 12 MAI 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le



ID : 074-267402998-20260429-DEL_007_2026-DE